

# Le soutien américain à la Francophonie

Enjeux africains, 1960-1970

---

*Marine Lefèvre*



SciencesPo.  
Les Presses

# Le soutien américain à la francophonie

## Domaine **Histoire**

---

*Dirigé par Claire Andrieu et Serge Berstein*

*Tourisme et travail*

*De l'éducation populaire au secteur marchand (1945-1985)*

Sylvain Pattieu

Collection Académique

2009 / ISBN 978-2-7246-1135-9

*La France et la Suisse ou la force du petit*

*Évasion fiscale, relations commerciales et financières  
(1940-1954)*

Janick Marina Schaufelbuehl

Collection Académique

2009 / ISBN 978-2-7246-1136-6

*Emmaüs et l'abbé Pierre*

Axelle Brodiez-Dolino

Collection Académique

2009 / ISBN 978-2-7246-1094-9

*De l'Amérique ordinaire à l'État secret*

*Le cas Nixon*

Romain Huret

Collection Académique

2009 / ISBN 978-2-7246-1129-8

*Démocratie au village*

*La pratique du pouvoir à Rioz en Franche-Comté  
depuis la Révolution*

Jean-Marcel Jeanneney

Hors collection

2009 / ISBN 978-2-7246-1121-2

*Une histoire de l'État en Europe*

*Pouvoir, justice et droit du Moyen-Âge à nos jours*

Jean Picq

2009, 2<sup>e</sup> édition entièrement refondue et augmentée

Collection Les manuels de Sciences Po / ISBN 978-2-7246-1103-8

*Patron de Renault*

*Pierre Lefaucheur (1944-1955)*

Cyrille Sardais

Collection Académique

2009 / ISBN 978-2-7246-1116-8

# Le soutien américain à la francophonie

Enjeux africains, 1960-1970

*Marine Lefèvre*

Catalogage Électre-Bibliographie (avec le concours de la Bibliothèque de Sciences Po),  
*Le soutien américain à la francophonie : enjeux africains 1960-1970* / Marine Lefèvre. –  
Paris : Presses de Sciences Po, 2010.  
ISBN 978-2-7246-1163-2

RAMEAU :

- États-Unis : Relations extérieures : Afrique francophone : 1945-1970
- Afrique francophone : Relations extérieures : États-Unis : 1945-1970
- Francophonie : Aspect politique : 1945-1970
- Francophonie : Coopération internationale : 1945-1970

DEWEY :

- 327.6 : Politique étrangère des différents États

Public concerné : public motivé

La loi de 1957 sur la propriété intellectuelle interdit expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit (seule la photocopie à usage privé du copiste est autorisée).

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, du présent ouvrage est interdite sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 3, rue Hautefeuille, 75006 Paris).

© 2010, PRESSES DE LA FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES

ISBN - version PDF : 9782724683318

# SOMMAIRE

Remerciements	9
<b>INTRODUCTION</b>	<b>11</b>

## **I - WASHINGTON À LA RENCONTRE DU CONTINENT AFRICAIN**

---

<i>Chapitre 1</i> / <b>LE « DÉSENGAGEMENT ENGAGÉ » DES ANNÉES 1960</b>	25
Kennedy et la refonte de la politique africaine	25
Johnson et le conflit vietnamien : la politique africaine en veilleuse ?	33
<i>Chapitre 2</i> / <b>LA SOCIÉTÉ AMÉRICAINE ET L'AFRIQUE</b>	43
Destins croisés : la communauté noire américaine à la rencontre de l'Afrique	43
L'émergence des centres d'études africaines	47
<i>Chapitre 3</i> / <b>S'ADAPTER À L'AFRIQUE</b>	53
L'aide américaine au développement	54
Quelle aide pour quels pays ?	62
<i>Conclusion</i>	67

## **II - L'AFRIQUE FRANCOPHONE, NOUVEAU PRÉ CARRÉ AMÉRICAIN ?**

---

<i>Chapitre 4</i> / <b>FACTEURS, FORMES ET LIMITES DE L'AIDE AMÉRICAINE</b>	73
<i>Chapitre 5</i> / <b>LES ÉTATS-UNIS EN AFRIQUE FRANCOPHONE</b>	79
L'affaire du Congo, naissance d'une chasse gardée américaine en Afrique francophone	79
La Côte-d'Ivoire, une tête de pont américaine en Afrique	89

La Tunisie, la fidèle alliée	99
Le Sénégal, pierre angulaire de la stratégie occidentale en Afrique	107
Le cas de la Guinée : entre communisme et bauxite	118
<b>Chapitre 6 / LES ÉTATS-UNIS, LA FRANCE ET L'AFRIQUE FRANCOPHONE</b>	129
Les rencontres franco-américaines sur l'Afrique (1960-1963)	130
La rivalité franco-américaine en terre africaine (1963-1968)	133
La France en Afrique francophone, une alliée irremplaçable, mais encombrante	143
Le réchauffement des relations franco-américaines et le retour des consultations sur l'Afrique (1968-1970)	144
<i>Conclusion</i>	147

### III - LA FRANCOPHONIE, UN INSTRUMENT AMÉRICAIN EN AFRIQUE ?

---

<b>Chapitre 7 / L'ÉMERGENCE DE LA FRANCOPHONIE DANS LES ANNÉES 1960</b>	153
L'Afrique, mère partie de la Francophonie moderne	154
La France et la carte de la Francophonie	172
Le Canada à la croisée des chemins	187
Le Canada, le Québec et la Francophonie	194
<b>Chapitre 8 / EN ROUTE VERS L'ACCT : LES PREMIÈRES CONFÉRENCES DE LA FRANCOPHONIE</b>	203
Le coup de Libreville (1968)	203
Le tournant de Kinshasa (1969)	210
Les conférences de Niamey (1969-1970)	215
<i>Conclusion</i>	223

## IV - LES ÉTATS-UNIS EN FRANCOPHONIE

---

<i>Chapitre 9</i> / <b>UNE MISSION POUR LA FRANCOPHONIE</b>	229
Mettre l'Afrique à l'abri de la guerre froide	229
Pour une nouvelle stratégie américaine en Afrique francophone ?	231
Un nouveau pas dans le sens de l'intégration africaine	232
<i>Chapitre 10</i> / <b>D'UNE PASSIVE BIENVEILLANCE À UNE ACTIVE PARTICIPATION</b>	235
Les diplomates américains et l'évolution du projet francophone	235
Pour une perception américaine de la Francophonie	244
De Libreville à Niamey, Washington entre Paris et Ottawa	248
<i>Conclusion</i>	257
<b>CONCLUSION</b>	259
<b>SOURCES</b>	269
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	271
<b>INDEX</b>	289



## Remerciements

---

Ce livre est issu d'une thèse de doctorat menée en cotutelle entre les universités de Montréal et Paris IV Sorbonne sous la direction de Samir Saul et Georges-Henri Soutou. Je leur adresse toute ma gratitude pour leurs encouragements, leurs rigueurs et l'attention qu'ils m'ont manifestés pendant plusieurs années et sans lesquels ce projet n'aurait pu aller jusqu'à son terme. Je tiens également à remercier Madame Claire Andrieu et les Presses de Sciences Po pour la confiance qu'ils m'ont accordée en acceptant de réaliser cet ouvrage, ouvrage qui n'aurait par ailleurs pu voir le jour sans l'appui financier de différents centres de recherche (l'école doctorale et l'Irice) et le Conseil scientifique de l'Université Paris IV Sorbonne.

À ma famille et à mes amis d'ici et d'ailleurs pour leurs encouragements. Un grand merci surtout à Haden McKay pour sa relecture.

À Guy, pour tout... À nos enfants, Mathias, Gaspar et Rafaëlle qui nous tiennent si occupés mais qui remplissent notre vie de bonheur et de joie.

## Introduction

---

**S**i aujourd'hui la Francophonie fait pleinement partie du paysage politique et culturel, cette idée, apparue récemment dans nos dictionnaires, semble pour beaucoup confuse<sup>1</sup>. La francophonie se définit comme la communauté des peuples parlant la langue française, ou l'utilisant à des degrés divers, que ce soit sur le plan interne ou sur le plan international. Cependant, elle représente également « un cadre institutionnel composé d'organisations et d'associations tant gouvernementales que privées, engagées dans la poursuite du dialogue et de la coopération dans des secteurs d'activités et d'intérêts communs aux membres de cette communauté<sup>2</sup> ».

La paternité du terme de francophonie est habituellement attribuée au géographe Onésime Reclus (1837-1916). À l'époque, celui-ci présente dans différents ouvrages une analyse démographique tout à fait nouvelle en classant les différentes populations mondiales non en fonction de critères traditionnels (raciaux, économiques ou sociaux), mais par rapport à la langue parlée par celles-ci. Ainsi écrit-il en 1880 :

« Nous acceptons comme francophones tous ceux qui ont ou semblent destinés à rester ou à devenir participants de notre langue : Bretons et Basques de France, Arabes et Berbères du Tell dont nous sommes déjà les maîtres. Toutefois nous n'englobons pas tous les Belges dans la « francophonie » bien que l'avenir des Flamingants soit vraisemblablement d'être un jour des Franquillons<sup>3</sup>. »

1. Notons dès à présent la différence qu'il faut établir entre le terme de « francophonie » qui représente la communauté des peuples parlant le français, et celui de « Francophonie » qui correspond à l'institution ou à l'organisation internationale.

2. *Gouvernement du Canada, Le Sommet de la Francophonie*, Paris, février 1986, document d'information, Ottawa, 1986, p. 7.

3. Onésime Reclus, France, Algérie et colonies, Paris, Hachette, 1880.

Dans un autre ouvrage, Reclus s'emploie à quantifier le nombre de francophones qu'il évalue à près de cinquante-deux millions d'individus à l'aube du *xx<sup>e</sup>* siècle<sup>4</sup>. Pour lui, la « francophonie » est donc l'ensemble des populations (et des territoires) parlant le français (et où l'on parle le français). Par ailleurs, il donne à cette idée tant linguistique que géographique, une dimension politique. En effet, il se fait le porte-parole des idéaux de cette France de la *III<sup>e</sup>* République, à la fois coloniale et héritière de la Révolution française, qui entend légitimer son expansionnisme vers les peuples africains par une volonté de faire son œuvre civilisatrice. Dans cette perspective, la francophonie devient avant l'heure un espace un peu idéalisé où solidarité et coopération s'imposent<sup>5</sup>. Après Reclus, les termes de « francophonie » et de « francophone » connaissent peu de succès au point même de tomber dans l'oubli. Durant la première moitié du *xx<sup>e</sup>* siècle, c'est l'expression « francité » qui est beaucoup plus usitée pour désigner tout ce qui a trait au français. Il faut attendre novembre 1962 pour que réapparaisse le vocable de « francophonie » dans un numéro spécial de la revue *Esprit* consacré au « français, langue vivante »<sup>6</sup>. Ces articles mettent alors en évidence la place de la francophonie dans un contexte international et se posent des questions quant à l'avenir concret de cette idée. Progressivement au cours des années 1960, le mot va faire son entrée dans les encyclopédies et les dictionnaires sans cependant recevoir une définition précise. *Le Grand Larousse de la langue française* la présente alors comme la « collectivité constituée par les peuples parlant le français ».

Cerner ce qu'est la francophonie n'est pas chose aisée, alors que certains considèrent cette solidarité linguistique comme simple et unique facteur d'unification et que d'autres voient dans le partage d'une culture commune la base même de la francophonie. En fait, pour reprendre les mots de l'un de ses principaux promoteurs, le Québécois Jean-Marc Léger, la « francophonie a quelque chose d'une version contemporaine de l'auberge espagnole : chacun y trouve ou croit y trouver ce qu'il y

4. Onésime Reclus, *La France et ses colonies*, Paris, Hachette, 1887.

5. Xavier Deniau, *La Francophonie*, Paris, PUF, 1995 [1983], p. 10-11.

6. Ce numéro préparé tout particulièrement par le romancier et poète Camille Bourniuel, voit la cosignature de nombreuses célébrités politiques et intellectuelles du monde francophone du moment : Gougenheim, Léopold Sédar Senghor, Norodom Sihanouk, Jean-Marc Léger. Cf. Xavier Deniau, op. cit., p. 11 et Michel Tétu, *La Francophonie. Histoire, problématique et perspectives*, Paris, Hachette, 1992 (1987), p. 43.

a apporté<sup>7</sup> ». Toutefois, Xavier Deniau en offre une définition à la fois plus large et plus précise qui tend à résumer les différentes phases et approches de ce concept. Fervent partisan de la Francophonie, l'ancien député gaulliste dégage quatre sens à ce vocable :

« 1. Un sens linguistique. – L'origine du substantif "francophonie" est l'adjectif "francophone"... Il signifie "qui parle la langue française" ou "personne parlant le français"...

2. Un sens géographique. – Il existe dans le monde un certain nombre de peuples, d'hommes dont la langue (maternelle, officielle, courante ou administrative) est le français : ces peuples et ces hommes forment la francophonie...

3. Un sens spirituel et mystique. – La francophonie ne désigne pas simplement une réalité linguistique, géographique ou sociale, mais également le sentiment d'appartenir à une même communauté. Cette solidarité naît du partage de valeurs communes aux divers individus et communautés francophones...

4. Un sens institutionnel. – L'appartenance linguistique et géographique à un même ensemble provoque chez les individus un sentiment de participation qui se traduit dans la réalité par la naissance d'associations et d'organisations publiques et privées. Elle peut fonder une communauté plus vaste de concertation et de coopération, tendre à l'universel, surmonter les clivages en se référant à la formule de Theilhard de Chardin : "Tout ce qui monte converge"<sup>8</sup>..." »

Si les deux premières définitions s'imposent comme des évidences, les deux suivantes demandent pour leur part certaines explications. En fait, plusieurs de ces populations dites francophones réalisent relativement tardivement leur appartenance à une même communauté, celle de ceux qui parlent le français. Ce n'est en effet qu'à partir des années 1950 et plus particulièrement des années 1960 que cette prise de conscience va s'opérer. L'idée qui émerge alors est que, devant l'avancée de la langue anglaise, il apparaît nécessaire de sauvegarder la culture et la langue françaises. Cette perspective progresse d'autant plus vite que ces peuples s'aperçoivent que c'est par la langue française qu'ils s'affirment comme nation. C'est en Afrique, puis en Amérique, du Nord avec le Québec que le processus s'amorce. À l'origine, le

7. Cité par Michel Tétu, *La Francophonie*, op. cit., p. 30.

8. Xavier Deniau, *La Francophonie*, op. cit., p. 15-24.

mouvement vise à créer une âme francophone afin de rapprocher les pays africains ayant en commun l'usage du français, d'une part et, d'autre part, afin de conjurer l'héritage colonial en le tournant à l'avantage de l'Afrique. Au Québec, la francophonie est vécue comme un moyen de « se sortir du monde anglo-saxon et de se propulser sur la scène internationale<sup>9</sup> ».

Malgré des objectifs divergents, les différents promoteurs de l'entreprise francophone parviennent à s'organiser et à mettre en place les premières associations à partir des années 1950. Cette période va s'ouvrir sur une autre durant laquelle les États francophones vont s'engager plus à fond sur le plan organique ; c'est la phase de l'« institutionnalisation » de la francophonie. Le sens institutionnel mis en évidence par Xavier Deniau s'impose avec la création en 1970 de l'agence de coopération culturelle et technique, l'ACCT<sup>10</sup> : cette époque est révélatrice d'une volonté politique de la part des gouvernements de collaborer les uns avec les autres. Alors que pour certains la base originale du regroupement francophone doit être la défense de la langue française, l'institutionnalisation de la francophonie confirme d'autres priorités plus fondamentales encore, notamment l'aide au développement. La Francophonie devient l'organe d'une coopération multilatérale principalement orientée dans une perspective Nord-Sud. C'est cette Francophonie organisée et surtout les chemins politiques et diplomatiques qui ont conduit à celle-ci, qui nous préoccuperont tout au long de ce livre.

L'historiographie consacrée à la Francophonie et à son émergence est extrêmement dense. Parce qu'elle est elle-même diverse, les ouvrages qui sont consacrés à la Francophonie proviennent d'horizons tout aussi différents<sup>11</sup>. Or, ce qui va retenir particulièrement notre attention concerne très spécifiquement les travaux portant sur l'édification de la Francophonie en tant qu'organisation internationale et

9. *Fatima Houda-Pépin*, La Francophonie : quelle Francophonie ? point de vue africain, Montréal, Centre maghrébin de recherche et d'information, 1987, p. 3.

10. *Une vingtaine de pays président à la création de l'ACCT en 1970 : la Belgique, le Bénin, le Burkina-Faso, le Burundi, le Cameroun, le Canada, la Côte-d'Ivoire, la France, le Gabon, Haïti, le Luxembourg, le Mali, l'île Maurice, Monaco, le Niger, le Rwanda, le Sénégal, le Tchad, le Togo, la Tunisie, le Vietnam. Le Maroc, le Laos et le Cambodge ne signent pas la charte mais s'engagent à participer aux travaux de l'agence.*

11. Nous renvoyons ici le lecteur à la bibliographie générale pour un aperçu plus détaillé de ces ouvrages et articles.

intergouvernementale à la fin des années 1960, qui se concrétise par la création de l'ACCT. Sur cette question, les écrits ont été abondants à partir des années 1980. Toutefois, en dehors de plusieurs publications de sciences politiques<sup>12</sup>, la plupart des ouvrages sur le sujet sont essentiellement le fait de personnalités ou de chercheurs liés au milieu de la Francophonie, voire d'acteurs directs de la construction du mouvement francophone. Ainsi trouve-t-on parmi ces « spécialistes » de la Francophonie des Xavier Deniau<sup>13</sup> ou des Jean-Marc Léger<sup>14</sup>, qui ont été l'un et l'autre des artisans extrêmement actifs de la constitution même de l'ACCT. De même, des auteurs comme Michel Tétu, dont les monographies, beaucoup plus analytiques, sont considérées comme des ouvrages de référence complets, gravitent également dans les sphères des institutions francophones et n'échappent néanmoins pas à leur milieu<sup>15</sup>. On est donc surtout en présence d'une historiographie apologétique qui entend essentiellement défendre et justifier l'existence de cette communauté francophone<sup>16</sup>. Offrant une vision souvent

12. On notera en particulier les études de Jean-Philippe Thérien, *La Francophonie, espace en émergence dans la politique étrangère canadienne, Montréal, Université de Montréal, 1991*, et de Françoise Coulombe, *L'Agence de coopération culturelle et technique : vers de nouveaux défis, Ottawa, Bibliothèque du Parlement, 1992*.

13. *Député français, Xavier Deniau est très actif dans les premières organisations francophones. De plus, il a largement œuvré pour le développement des relations franco-québécoises, faisant partie de ce que l'on appelle communément la « mafia québécoise de l'Élysée ».* Son ouvrage sur la Francophonie, que nous avons cité plus haut, a été édité à plusieurs reprises et appartient aux classiques de la littérature sur le sujet. Il a également reçu le Prix de la langue française de l'Académie française.

14. *Journaliste québécois, Jean-Marc Léger se fait particulièrement remarquer sur la scène francophone au moment de la création de l'ACCT dont il devient le premier secrétaire en 1970.* Cf. son livre sur la Francophonie : *La Francophonie, grand dessein, grande ambiguïté, Montréal, Hurtubise HMH, 1987*, et ses mémoires : *Le Temps dissipé : souvenirs, Montréal, Hurtubise HMH, 1999*.

15. *Deux monographies principales sont à noter. En dehors de son livre de 1992 déjà mentionné, Michel Tétu a rédigé plus récemment une sorte de manuel sur le sujet : Qu'est-ce que la Francophonie ?, Vanves, Hachette Édicef, 1997.* Mort en janvier 2007, Michel Tétu était professeur émérite à l'Université Laval et animateur engagé dans la promotion et la reconnaissance des réalités francophones. Il était notamment le directeur depuis 1991 de la revue annuelle *L'Année francophone internationale (Sainte-Foy, CIDEF-AFI, 1992) qui fait un tour d'horizon de l'actualité francophone*.

16. On peut également noter les travaux de Robert Chaudenson, *Vers une révolution francophone, Paris, L'Harmattan, 1989* ; Michel Guillou et Arnaud Littardi, *La Francophonie s'éveille, Paris, Berger-Levrault, 1988* ; Jean-Jacques Luthi, *Auguste Viatte et Gaston Zananiri, Dictionnaire général de*

romantique de celle-ci, elle met principalement l'accent sur le fort sentiment d'appartenance et l'attachement des pays francophones à la culture et à la langue françaises. Retraçant par ailleurs la naissance de la Francophonie, beaucoup de ces études mettent en lumière certains des enjeux et des motivations politiques – souvent discordants – des principaux acteurs de l'aventure – en particulier la France, le Canada, le Québec et les pays d'Afrique francophone. Décrivant ainsi l'émergence d'une organisation aux visées essentiellement régionales, certains de ces ouvrages renvoient surtout l'image d'une Francophonie limitée dans ses ambitions, voire enfermée dans ses luttes internes de pouvoir et d'influence.

Pourtant, le dépouillement de nouveaux documents d'archives permet d'ouvrir une autre dimension, aussi originale qu'inattendue qui élargit en outre le cercle des pays fondateurs de la Francophonie. C'est en particulier grâce à la découverte d'une thèse, étonnante de lucidité, sur le mouvement panfrancophone rédigée par l'Américain Jeffrey Rosner – étudiant de la Johns Hopkins University – dans les années 1966-1969, alors même que l'idée de Francophonie et d'organisation intergouvernementale n'en était qu'à ses débuts, que cette perspective s'est révélée<sup>17</sup>. Présentant en effet une approche plus internationale de la Francophonie et allant au-delà des questions traditionnelles que pose la création de l'organisation, l'étude de Jeffrey Rosner offre un angle d'analyse différent en suggérant que les États-Unis se seraient directement intéressés à l'élaboration de la Francophonie. Relayée par la mise à jour de nombreux documents portant sur ce thème dans les archives nationales américaines, cette « trouvaille » contribue à démontrer l'intérêt des États-Unis pour le sujet. Si donc notre livre

la francophonie, Paris, Letouzey et Ané, 1986 ; Jean-Louis Roy, La Francophonie : l'émergence d'une alliance ?, LaSalle, Québec, Hurtubise HMMH, 1989. D'autres parutions mettent l'accent sur des questions plus spécialisées comme la francophonie économique avec Aymeric Chaupade, L'espace économique francophone, Paris, Hatier, 1996. La coopération multilatérale est également un domaine très étudié dans le cadre de la Francophonie. On peut citer par exemple le collectif dirigé par Gérard Conac, Christine Desouches et Louis Sabourin, La coopération multilatérale francophone : conférences et débats, Paris, Economica, 1987. Enfin, de nombreux travaux sont consacrés à la place des différents pays dans l'ensemble francophone. Voir la bibliographie générale.

17. Jeffrey Rosner, « Francophonie » as a Pan-Movement : The Politics of Culture Affinity, Baltimore (Md.), School of Advanced International Studies, The Johns Hopkins University, Ph. D. (Political Science), 1969. Nous revenons sur cette thèse dans la dernière partie sur celle-ci.

s'insère dans l'historiographie récente sur la naissance de la Francophonie, il entend surtout la dépasser pour mettre en perspective cette naissance dans un contexte beaucoup plus large, celui des relations internationales des années 1960. Sans toutefois ignorer les problématiques plus familières que soulève la réalisation du projet francophone, cet ouvrage entend examiner principalement l'implication des États-Unis sur le continent africain dans l'intention de replacer la naissance de l'organisation francophone dans le contexte international de l'époque qui est celui de la guerre froide.

Contrairement à ce que l'on admet souvent, le continent africain n'a pas toujours été le grand oublié de la politique étrangère américaine. En fait, dès la fin de la seconde guerre mondiale, celui-ci apparaît aux yeux des Américains comme un point stratégique vital pour la sécurité occidentale et fait partie intégrante de la politique d'endiguement de Truman<sup>18</sup>. Si à partir des années 1960 l'endiguement du communisme constitue effectivement l'essentiel des ambitions américaines en Afrique, l'arrivée de Kennedy au pouvoir en 1961 va donner aux relations afro-américaines une couleur nettement plus économique et commerciale. Ainsi, sans perdre de vue la lutte anticommuniste, de nombreux programmes d'aide voient alors le jour et se développent avec des résultats évidents, quoique assez timides. Il ne faut cependant pas s'y tromper, l'Afrique reste une région secondaire pour les États-Unis, particulièrement avec l'amplification du conflit vietnamien au milieu des années 1960. Nous ne prétendons pas écrire ici une histoire des relations afro-américaines, mais plutôt comprendre les enjeux à la fois internes et externes de la politique africaine des États-Unis de l'époque et montrer comment ceux-ci ont pu peser sur l'élaboration de cette même politique. Soumise aux transformations tant mondiales (décolonisation et guerre froide) que nationales (mouvement des droits civiques), cette politique africaine des États-Unis va dans les faits devoir se modeler au gré de ses intérêts et des intérêts du monde occidental. Dans ce sens, la présente étude entend analyser successivement les stratégies américaines en Afrique puis, plus spécifiquement, en Afrique francophone. Plus encore, elle veut démontrer que, contre toute attente, les Américains ont appuyé la création du premier organisme de la Francophonie à la fin des années 1960, l'ACCT, dans l'idée d'ancrer les pays

18. William Lewis, « *The United States and Africa* », *Towson State Journal of International Affairs*, 18, 1983, p. 11 ; Festus Ugboaja Ohaegbulam, « *Containment in Africa from Truman to Reagan* », *TransAfrica Forum*, 6 (1), automne 1988, p. 7.



d'Afrique francophone dans le camp occidental. Un choix que le contexte politique de l'époque semble d'ailleurs imposer.

En effet, après une période faste pour les relations afro-américaines aux débuts des années 1960, Washington prend conscience de son incapacité à être – et de sa volonté de ne pas être – sur tous les fronts, et ce d'autant plus que l'activisme communiste est à ce moment-là moins entreprenant et efficace que prévu. De plus en plus impliqués au Vietnam, les Américains ont effectivement besoin d'avoir les mains plus libres et ne peuvent donc plus s'occuper d'une Afrique dans laquelle ils ont par ailleurs certains intérêts économiques et commerciaux croissants. Ils réaffirment *ipso facto* la primauté européenne et particulièrement française sur la région, et ce, malgré la rivalité qui oppose les deux alliés en terre africaine. Se détournant alors d'un continent noir plein de ressources naturelles, les Américains auront comme préoccupation principale d'y pérenniser l'influence occidentale, tout en sauvegardant leurs propres intérêts. Dans ce sens, ils mettent en place une étrange politique de « désengagement engagé », déterminés à ne jamais laisser dériver aucun pays africain loin de leur orbite. La Francophonie apparaît dès lors comme une réponse idéale. Organisation dominée par des puissances occidentales, notamment la France et le Canada, elle prévoit, entre autres, la mise en œuvre de structures de coopération soucieuses d'encourager le développement et le progrès pour les pays francophones d'Afrique. Ce développement est perçu par les Américains comme un garant de stabilité politique et donc une assurance à long terme d'une accessibilité aux ressources africaines. Se situant à la croisée de leurs intérêts propres et de l'intérêt général, l'émergence de cette structure sur la scène internationale pousse donc les Américains à dépasser leur rivalité avec la France et à inscrire la Francophonie dans leurs projets en Afrique francophone, afin de mettre cette région à l'abri de toute pénétration communiste.

**I - WASHINGTON  
À LA RENCONTRE  
DU CONTINENT AFRICAIN**

---

L'Afrique, ce continent lointain et pauvre, n'intéresse en général que les quelques journaux de la côte Est traditionnellement préoccupés par les problèmes de politique internationale. Les autres ne voient d'elle que ce qui coûte aux contribuables ou risque de leur coûter<sup>1</sup>.

Depuis les premiers esclaves importés d'Afrique vers les colonies britanniques dans les années 1620, les contacts entre les États-Unis et l'Afrique remontent à loin et sont sans doute bien plus nombreux que ceux qui ont existé entre le continent noir et les pays européens<sup>2</sup>. Or, si ces relations semblent surtout se placer tout au long du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle sous le signe de l'initiative privée (missions religieuses ou commerçantes), la seconde guerre mondiale inaugure une nouvelle ère où l'action gouvernementale va prendre une place prédominante. Effectivement, le développement d'un front africain et son importance quant à l'issue du conflit font de ce continent une zone géostratégique majeure. La guerre froide l'impose par la suite comme un lien vital dans la politique de défense occidentale contre l'expansion du communisme alors que le débat colonial – plus exactement celui sur la décolonisation – se transforme en arme redoutable dans l'arsenal de cette même guerre froide et que l'intérêt économique que représente le continent noir comme fournisseur de matières premières indispensables tel l'uranium font de ce continent un enjeu entre les deux Grands<sup>3</sup>.

La position des Américains après 1945 est délicate et ambiguë, car la stratégie à suivre en Afrique est soumise à différentes contraintes

1. Dépêche 1464/AL de Bruno de Leusse, 4 novembre 1965. Ministère des Affaires étrangères (MAE), série B-Amérique 1964-1970, sous série États-Unis, vol. 624.

2. Pour en savoir plus sur les relations afro-africaines depuis la traite des esclaves, cf. Peter Duigan et Lewis H. Gann, *Les États-Unis et l'Afrique, une histoire*, Paris, Economica, 1990 (1984).

3. *L'Afrique devient une zone essentielle pour les stratégies de l'OTAN. Les Américains placent le continent sur sa liste des priorités géostratégiques en y prévoyant la construction de plusieurs bases aériennes et navales. Or l'évolution technologique durant la décennie nécessaire pour mettre en place cette stratégie rendra caduc ce plan. À ce sujet, cf. Lewis H. Gann, « The United States and Africa », art. cité, p. 12.*

tant sur le plan interne qu'externe. La politique africaine est alors principalement vécue comme un dilemme. En fait, surtout soucieux de lutter activement contre la subversion communiste, les Américains sont tiraillés entre leurs obligations envers leurs alliés européens et leur volonté de répondre aux mouvements anticoloniaux africains. En effet, l'affirmation des mouvements de libération nationale en Afrique trouve une large résonance aux États-Unis, champions de la lutte anticoloniale, là même où la question raciale devient un enjeu électoral majeur. Ces velléités nationalistes sont toutefois perçues par Washington comme une source potentielle d'instabilité, ce qui ouvrirait grand la porte aux communistes. Aussi la tendance va être de considérer l'Afrique avant tout comme le pré carré européen, de décourager les indépendances prématurées et de privilégier les puissances coloniales. À partir de 1957, avec l'indépendance du Ghana, l'administration Eisenhower prend conscience du caractère inéluctable des indépendances. L'attitude se clarifie et on assiste dans les deux dernières années du mandat d'Eisenhower à une volonté de s'engager plus activement en Afrique. Dans cette perspective, il faut signaler non seulement la création d'un bureau des Affaires africaines autonome au Département d'État en 1958, l'augmentation de l'aide économique à l'Afrique et la condamnation pour la première fois du gouvernement blanc d'Afrique du Sud à l'ONU après le massacre de manifestants noirs, mais également un début de réflexion sur les droits civiques des Noirs aux États-Unis<sup>4</sup>, cette dernière question devenant un volet clé de la propagande soviétique<sup>5</sup>. Cet investissement aura cependant une portée réduite et l'attentisme général d'Eisenhower envers le continent noir sera une cible privilégiée de Kennedy durant la campagne électorale de 1960<sup>6</sup>.

Ce que met en évidence la fin du mandat d'Eisenhower, c'est le mouvement de balancier, que l'on retrouve d'ailleurs dans toutes les politiques africaines de ses successeurs, entre l'engagement américain en Afrique et la poursuite d'un certain *statu quo* sous la pression des événements du continent et de la concurrence soviétique. Il semble

4. C'est le vice-président Nixon qui est l'instigateur principal de ces démarches.

5. Thomas Noer, « *New Frontiers and Old Priorities in Africa* », dans Thomas G. Paterson (ed.), *Kennedy's Quest for Victory*, New York (N. Y.), Oxford University Press, 1989, p. 255.

6. Pour en savoir plus sur Eisenhower et l'Afrique, cf. entre autres l'article de Annick Cizel, « *The Eisenhower Administration and Africa* », *Annales du monde anglophone*, 1 (1), 1995, p. 21-38.